

District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION DISCIPLINE ARBITRES

PROCES VERBAL N° 5 - SAISON 2023/2024

Réunion du :	4 novembre 2023
Responsable :	Hervé CESBRON
Présent(s):	Cyril BARLIER, Hervé CESBRON, Steve GABORIAU, Jean Christophe JONCHERAY, Franck JOUSSEAUME
Excusé(s):	Alain FOUQUET

- **⊃** Les dossiers de désignations examinés concernent la période allant du 20 août 2023 au 30 octobre 2023
- **□** Les dossiers transmis par la CDD examinés concernent la période allant du 20 août 2023 au 30 octobre 2023

Les décisions concernant des matchs de non-désignation s'appliqueront à compter du 04/12/2023.

- ➡ La section n'a pas reçu les 2 arbitres convoqués pour raisons climatiques ; ils seront convoqués ultérieurement
- **□** La section a fait le bilan des stages et des tests physiques et a transmis au bureau CDA
- **□** La section a pris des décisions concernant les motifs suivants :
 - Les retours de désignations tardifs.
 - Les absences sur désignations.
- **⇒** En application du barème disciplinaire de la commission des arbitres, la section a décidé :
 - De points de pénalité sur la note administrative pour 45 arbitres.
 - De matchs de non-désignation pour 4 arbitres.
 - D'une amende au club de l'arbitre pour 4 arbitres.
 - De remboursements des frais d'observateurs pour 2 arbitres.

Toutes les décisions prises seront transmises aux arbitres et aux clubs des arbitres concernés avec un extrait du document annexe où figurent les décisions prises. Les annexes du PV pourront être consultées sur Footclubs.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Le Responsable de la section

M. CESBRON Hervé

Le Secrétaire de séance

M. JONCHERAY Jean-Christophe